

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTE

du 16 décembre 2024

Pourant délégué, de signature :

M. Stéphane BERNARD, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables

M. Benoît FLEURY, Chef de service espaces, études et conception durable au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables

Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables à Limoges Métropole.

N° 25913

Le Président de Limoges Métropole

M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 521-4 et L 521-15.

M. la délibération n°13 du 27 juin 2024 portant délégué d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par ordre, délégation de signature aux différents généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables.

CONSIDÉRANT que M. Benoît FLEURY assure les fonctions de Chef de service espaces, études et conception durable au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables.

CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 521-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane BERNARD, Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCO et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre, conformément à l'article 15 de la loi n° 2019-1056 du 17 octobre 2019 relative à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.
- Tout acte de service de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Documents internes et documents finis dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Attestations de service fait et attestations de bonne exécution des prestations fournies de manière immédiate ou sous l'aval d'un prestataire relevant de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Toute responsabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Actes relatifs à l'attribution des marchés de la Direction de l'ingénierie de l'espace public n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un acte relatif au acte relatif.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BERNARD, délégation est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes formes et conditions à :

- M. Benoît FLEURY
- Mme Laurence MARIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur, à M. Benoît FLEURY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25913.pdf
(.pdf, 157,8 Ko)

TÉLÉCHARGER